



Convention sur la  
diversité biologique



**DISCOURS DE**

**M. AHMED DJOGHLAF**

**SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA**  
**CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

**À L'OCCASION DE LA**

**DEJEUNER-CONFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ DES RELATIONS**  
**INTERNATIONALES DE QUÉBEC**

**25 NOVEMBRE 2010**  
**QUÉBEC, CANADA**

*À vérifier au moment de l'allocution*



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
secretariat@CDB.int www.CDB.int



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
COP 10 / MOP 5

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un insigne honneur de m'adresser aux participants de notre rencontre d'aujourd'hui au sein de cet établissement prestigieux en ce qu'il représente la première institution d'enseignement en langue française en Amérique du Nord et dont l'histoire est étroitement liée à celle de la province de Québec. L'Université Laval est encore considérée aujourd'hui comme le pilote pour la préservation de la popularité de la langue française et de sa diversité. Il me plaît d'être parmi vous aujourd'hui à l'invitation de la Société des relations internationales de Québec créée il y a 42 ans en tant que forum d'analyse et de débat des relations internationales traitant, entre autre, des questions liées au commerce, à la paix et à la sécurité mondiale. Il est désormais un fait reconnu que la question et la perte de la diversité biologique constituent des attributs à la paix et la sécurité mondiale. En effet, SEM Javier Pérez de Cuéllar Guerra, ancien Secrétaire-général de l'Organisation des Nations unies, aimait à dire en début des années 80 que la paix porte le nom de développement. Il est clair qu'elle aura au 21<sup>ème</sup> siècle porté le nom de développement durable et donc de la protection de la biodiversité.

L'ancien Premier ministre du Canada, lauréat du Prix Nobel de la paix en 1957, SEM Lester B. Pearson n'avait-il pas prédit, et je cite: « Les menaces à la survie mondiale sont réelles, bien qu'elles soient quelquefois exagérées et exprimées dans un langage qui nous donnent la chair de poule. Les prophètes de malheur peuvent se tromper, mais il reste que l'homme peut maintenant détruire la planète par une explosion nucléaire ou une érosion écologique. » Malheureusement, ce qui était dans les années 50 une possibilité est devenu aujourd'hui une triste réalité. En effet, l'homme est entrain de détruire la diversité biologique de notre planète Terre.

Récemment le biologiste, océanographe et cinéaste québécois M. Jean Lemire a écrit le commentaire suivant : « Pendant que les journaux nous inondent de scénarios catastrophe au sujet de la future récession, une autre crise se dévoile sous nos yeux sans que les gens s'en inquiètent outre mesure. Pourtant, cette crise sera irréversible, et tout l'argent de la planète n'arrivera pas à ramener à la vie les espèces qui disparaîtront par simple insouciance. Je parle évidemment de la crise de la biodiversité... faut-il le rappeler: l'extinction, elle, est pour toujours! »

C'est un très grand honneur de pouvoir traité de ce sujet important aujourd'hui avec vous. En mai la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique a démontré que la biodiversité continue de disparaître à un rythme effréné : jusqu'à 1000 fois le taux naturel d'extinction des espèces. Le rapport préparé sur la base des données fournies par 120 pays confirme les résultats de l'Étude du millénaire sur les écosystèmes. 60% des écosystèmes de notre planète sont dans un état de dégradation avancée. Le rapport confirme aussi les informations contenues dans la liste rouge des espèces menacées 2010 de l'UICN. 36% de toutes les espèces examinées sont menacées d'extinction, y compris 21% des mammifères, 30% des amphibiens, 12% des espèces d'oiseaux, et 70% des plantes. À ce rythme, une superficie de 1,3 milliard d'hectares, soit une fois et demi la surface des États-Unis d'Amérique perdra avant 2050 sa biodiversité originelle.

La troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique confirme aussi que les changements climatiques sont aujourd'hui l'une des causes majeures de l'accélération de l'érosion de la vie sur Terre. Le rapport sur les changements climatiques et la biodiversité soumis par le Secrétariat au Sommet de Copenhague l'an dernier démontre que pour chaque augmentation d'un degré Celsius de la température, 10% des espèces végétales et animales recensées seront menacées d'extinction. L'accord de Copenhague qui vise à limiter à deux

degrés l'augmentation de la température d'ici 2050 risque d'être une sentence de mort pour 20% des espèces connues. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prédit que 30% des espèces connues disparaîtront d'ici la fin du siècle présent en raison des changements climatiques.

En outre, la plupart des dommages provoqués par le réchauffement climatique sont liés à une dégradation constante des écosystèmes et à la diminution des récoltes, ce qui mène à une malnutrition massive et provoque des maladies. Les niveaux changeants de précipitation diminuent la production agricole dans l'ensemble des tropiques et des secondaire-tropiques, et la malnutrition en est le résultat.

De plus, l'appauvrissement de la biodiversité entrainera l'aggravation des défis que posent les changements climatiques. La déforestation contribue à plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre. Les tourbières, quoique ne représentant que 3% de la superficie de la terre, séquestrent plus de 30% de carbone. Cependant, 13 millions d'hectares de forêt disparaissent chaque année, l'équivalent à l'Île de Montréal chaque 36 heures, et plus de la moitié des zones humides de notre planète a disparu durant le siècle écoulé.

Si les changements climatiques représentent un problème, la biodiversité fait partie de la solution. En effet il ya plusieurs activités de gestion de l'utilisation des terres qui peuvent contribuer à l'atténuation des changements climatiques. Celles-ci incluent la protection des forêts naturelles et des stocks de carbone des tourbières ; la gestion durable des forêts ; la gestion durable des zones humides ; la restauration des zones humides dégradées ; et les pratiques agricoles durables. En tout le potentiel de réduction des émissions et d'augmentation de la séquestration du carbone associé aux activités de gestion des terres est évalué à de 1 à 6 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> par année.

La biodiversité fait partie intégrante non seulement à l'atténuation des changements climatiques mais aussi à l'adaptation aux conséquences négatives des changements climatiques. En effet l'adaptation écosystémique intègre la diversité biologique et les services écosystémiques aux stratégies d'adaptation. Quelques exemples incluent la défense des côtes en maintenant ou en restaurant les mangroves et autres zones humides côtières afin de réduire les inondations côtières et l'érosion des côtes ; la gestion durable des zones humides terrestres et des plaines inondables afin de maintenir le débit et la qualité de l'eau ; la conservation et la restauration des forêts afin de stabiliser les pentes et de régulariser le débit de l'eau ; et la conservation de la diversité biologique agricole afin de fournir une réserve de ressources génétiques particulières pour l'adaptation des cultures et du bétail aux changements climatiques.

Comme l'a dit Hubert Reeves : « La biodiversité est notre garantie de survie. »

Les experts de l'Université de Stanford en Californie n'hésitent pas à proclamer que « l'avenir de la biodiversité pour les dix prochains millions d'années sera certainement déterminée dans les cinquante à cent ans à venir par l'activité d'une seule espèce, l'Homos Sapiens, vieille seulement de 200,000 ans ». Ils préconisent donc un changement profond dans les mentalités, de façon à porter un autre regard sur la nature. Ils affirment que « l'idée que la croissance économique est indépendante de la santé de l'environnement et que l'humanité peut étendre indéfiniment son économie est une dangereuse illusion ».

Cette dangereuse illusion se trouve aggravée par une dangereuse ignorance. Selon une enquête réalisée par l'Eurobaromètre, 66% des européens ne connaissent pas le terme « biodiversité ». Une enquête similaire réalisée en France confirme ces chiffres. Cette ignorance

frappe particulièrement les générations montantes. Une autre enquête réalisée en septembre dernier dans le cadre de l'initiative du Secrétariat « la Vague Verte » et effectuée auprès de 1500 enfants du Royaume-Uni âgés entre 6 et 12 ans, a révélé que 30% de ces enfants n'arrivent pas à faire la différence entre une abeille et une guêpe, certains les ont même confondues avec des mouches. Baignant dans un monde urbain de plus en plus virtuel, les citoyens de demain, les enfants d'aujourd'hui, vivent détachés de la nature. Au Québec, les enfants d'aujourd'hui passent 20% moins de temps en plein air que leurs parents au même âge.

C'est pour mettre fin à cette dangereuse illusion ainsi qu'à ce manque de connaissance en la matière, qui par ailleurs s'accompagne d'une dangereuse indifférence des décideurs, que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2010 « Année internationale de la biodiversité ».

De plus, en septembre de cette année l'Assemblée générale des Nations Unies a convoqué, dans le cadre de la célébration de l'Année internationale, un sommet des chefs d'État et de gouvernement à l'occasion des travaux de sa 65<sup>ème</sup> session à New York. Il s'agissait de la première fois dans les annales des Nations Unies que s'est tenu un sommet des chefs d'État ou de gouvernement exclusivement consacré à la biodiversité.

Par la suite, la dixième Conférence des Parties à la Convention a eu lieu en octobre à Nagoya, au Japon. Quelques 18 000 participants représentant les 193 Parties et leurs partenaires ont clôturé le Sommet de Nagoya sur la biodiversité en adoptant les décisions historiques qui permettront à la communauté de nations de faire face au défi sans précédent de la perte continue de la biodiversité aggravée par les changements climatiques. Les gouvernements se sont entendus sur un ensemble de mesures qui garantiront que les écosystèmes de la planète continueront à maintenir le bien-être humain dans le futur.

Cette réunion a atteint ses trois buts reliés : l'adoption d'un nouveau Plan stratégique de dix ans pour guider les efforts internationaux et nationaux pour sauver la biodiversité par l'action accrue afin de rencontrer les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, une stratégie de mobilisation des ressources fournissant une voie pour l'avenir afin d'augmenter de façon substantielle les niveaux actuels d'aide publique au développement en soutien à la biodiversité, et un nouveau protocole internationale sur l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques de la planète.

Le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique ou « l'Objectif d'Aichi », adopté par la réunion, inclut 20 objectifs principaux, organisés en vertu de cinq buts stratégiques qui traitent des causes sous-jacentes à la perte de la biodiversité, réduisent les pressions sur la biodiversité, sauvegardent la biodiversité à tous les niveaux, améliorent les bienfaits fournis par la biodiversité, et facilitent le renforcement des capacités.

Parmi les objectifs, les Parties :

- Se sont entendues à réduire au moins de moitié ou, lorsque possible, à près de zéro le taux de perte d'habitats naturels, y compris les forêts;
- Ont établi un objectif de 17 pour cent des zones terrestres et d'eaux continentales et de 10 pour cent des zones marines et côtières;
- Par la conservation et la restauration, les gouvernements restaureront au moins 15 pour cent des zones dégradées; et

- Feront un effort spécial pour réduire les pressions affligeant les récifs coralliens.

Les Parties se sont aussi mises d'accord pour une augmentation substantielle du niveau de ressources financières en soutien à la mise en œuvre de la Convention.

« L'Objectif d'Aichi » constituera le cadre général sur la biodiversité non seulement pour les conventions relatives à la biodiversité, mais pour le système des Nations Unies en entier. Les Parties ont accepté de convertir ce cadre international général en stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité d'ici deux ans.

Des actions de soutien prendront également place aux niveaux sous-nationaux et locaux. Les Parties ont endossé un plan d'action sur les villes et la biodiversité, adopté par le Sommet de Nagoya sur les villes et la biodiversité auquel plus de 200 maires ont assisté. 122 législateurs de partout dans le monde ayant participé à la réunion de GLOBE sur les parlementaires et la biodiversité se sont accordés à soutenir la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique.

L'importance d'agir pour conserver la biodiversité a également reçu le soutien de la communauté donatrice. Les représentants de 34 agences donatrices bilatérales et multilatérales ont convenu de rendre compte du plan dans leurs priorités respectives de coopération au développement.

Le Plan d'action pluriannuel pour la Coopération Sud-Sud sur la biodiversité au service du développement, adopté par les 131 membres du Groupe des 77 et la Chine, a été accueilli favorablement en tant qu'outil important au service de la nouvelle vision.

Le financement en soutien à la mise en œuvre de la Convention a été annoncé. Le Premier Ministre du Japon, M. Naoto Kan, a avancé la somme de 2 milliards de dollars américains en financement, et le Ministre de l'environnement du Japon a annoncé la mise sur pied d'un Fonds japonais pour la biodiversité. Des ressources financières additionnelles ont été annoncées par la France, l'Union européenne et la Norvège. Quelques 110 millions de dollars américains ont été mobilisés en soutien aux projets en vertu de l'initiative LifeWeb de la CDB, visant à améliorer l'agenda des aires protégées.

Le soutien financier au Plan stratégique sera fourni en vertu du cadre de la stratégie de mobilisation des ressources. Les Parties travailleront à définir, à temps pour la onzième réunion de la Conférence des Parties en 2012 en Inde, les objectifs et mécanismes par lesquels les ressources financières peuvent être identifiées, déversées et acheminées.

Les Parties ont adopté le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. L'accord historique crée un cadre qui équilibre l'accès aux ressources génétiques en fonction d'un consentement préétabli et informé et de termes mutuellement convenus avec le partage juste et équitable des avantages, tout en tenant compte de l'importance du rôle des connaissances traditionnelles. Le Protocole propose également la création d'un mécanisme multilatéral mondial qui opérera dans les zones transfrontières ou les situations où un consentement préétabli et informé n'a pu être obtenu.

Le Protocole de Nagoya est sensé entrer en vigueur d'ici 2012, avec un soutien du Fonds pour l'environnement mondial d'un million de dollars américains afin de faciliter une entrée en vigueur rapide.

Le segment de haut niveau du Sommet de Nagoya a été tenu avec la participation de 122 ministres et cinq Chefs d'États et de Gouvernements, y compris le Président du Gabon, le

Président de la Guinée-Bissau, le Premier Ministre du Yémen représentant le Groupe des 77 et la Chine, ainsi que Prince Albert de Monaco. Le Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Joseph Deiss, a présenté le résumé de la réunion de haut niveau sur la biodiversité tenue pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'importance d'une meilleure intégration de l'agenda de la biodiversité avec celui des changements climatiques et de la dégradation des terres a été abordée par le dynamique programme d'événements et d'activités au Pavillon des écosystèmes, où les chefs d'agences et d'organisations internationales ont discuté des façons dont les trois agendas peuvent être mis en œuvre en soutien au développement durable.

Mesdames et Messieurs,

L'année 2010 et le Sommet Nagoya ont ouvert une nouvelle page de l'histoire qui nous invite à l'action et qui offre une occasion unique pour nous tous de s'engager dès aujourd'hui dans la bataille pour la protection de la vie sur Terre. L'écrivaine Gabrielle Roy n'a-t-elle pas écrit « Il ne faut jamais dire que l'espoir est mort. Ca ne meurt pas, l'espoir » ?

Pour conclure, permettez-moi de mentionner encore Jean Lemire, qui a passé un an et demi sur un bateau dans l'Antarctique avec 12 autres personnes tout en filmant l'expérience afin de pouvoir alerter et sensibiliser les Québécois aux changements climatiques et ses liens importants avec l'appauvrissement de la biodiversité. Sa prochaine mission océanique a été confirmée lors de la Conférence de Nagoya, la Convention étant partenaire de l'expédition. Le but de cette nouvelle mission est de documenter l'immense beauté et la richesse des espèces vivant sur Terre ainsi que de témoigner de l'état de la biosphère et du rapport qu'entretiennent avec elle les sociétés humaines. Le message que M. Lemire nous laisse est simple: « Chacun d'entre nous doit agir – ne pas prendre des mesures immédiates et efficaces est inacceptable.»

Laissons-nous donc guider par ses mots. Car la biodiversité c'est la vie...la biodiversité c'est NOTRE vie.

Je vous remercie de votre aimable attention.

-----